

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC 2024.02.15/024

Thème : MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

Objet : incitations financières prime CEE concernant la rénovation de l'éclairage public – hameaux du Fontenil et de Saint-Blaise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 (4°), L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur, notamment son article R.2122-8 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 24 mai 2023, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le marché à bons de commande d'entretien et de renouvellement de l'éclairage public sur la ville de Briançon dont le titulaire est L'EDSB ;

Considérant que la Ville de Briançon est un acteur éligible au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui permet de valoriser les économies d'énergies qu'elle réalise au niveau de l'éclairage public ;

Considérant la proposition faite par la société ENENS qui s'engage à prendre en charge une partie du coût de ces opérations grâce à la valorisation des CEE à hauteur de : 2 232.00 € sur le hameau du Fontenil et de 3 069.00 € sur le hameau de Saint-Blaise ;

Décide

Article 1

De signer les deux offres de prime CEE avec la société ENENS dont le siège social est situé 316 rue Benjamin Delessert – 77127 Lieusaint représentée par Monsieur BENNAMA Mohamed en qualité de Président, Siret : 809 164 239 00026 ;

Article 2

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, le contrat à intervenir avec la Société mentionnée ci-dessus, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

AR Prefecture

005-210500237-20240216-2024_02_15_024-AR
Reçu le 16/02/2024
Publié le 16/02/2024

Article 3

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 4

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la commune, notifiée aux intéressés et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au comptable public.

Fait à Briançon, le

15 FEV. 2024

Le Maire,



Arnaud MURGIA

Publication le :

16 FEV. 2024

Par déléation,
Béatrice MURIER
Directrice Générale des services

Le : 18/01/2024

Offre de prime n°: GDRA1705505443

Nous sommes heureux de vous accompagner dans votre projet d'économies d'énergie.
 Si vous avez une question, contactez-nous à l'adresse email : cee@enens.fr.

Le Bénéficiaire : Commune de Briançon Entreprise Siren : 210500237 1 Rue Aspirant Jan 05100 BRIANCON Tel : 06 07 95 33 35	Désignation du projet : Rénovation d'éclairage extérieur - RES-EC-104 Adresse des travaux Voir page(s) suivante(s) (devant apparaître sur la facture finale du projet):	L'Obligé/Éligible : ENENS Siret : 80916423900026 316 rue Benjamin Delessert 77127 LIEUSAIN
---	--	--

ENENS s'engage, si votre dossier est complet et valide à vous faire bénéficier d'une incitation financière à hauteur de 6,00 € /MWh Cumac au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. L'opération est évaluée à ce jour à 511,50 MWh cumac soit une incitation financière estimée à **3 069,00 €** Net de taxe ⁽¹⁾.

Cette incitation financière vous sera versée directement par ENENS et déclenchée après validation de votre dossier complet. Elle sera réévaluée en fonction des données techniques (volume de MWh Cumac) indiquées par votre installateur sur l'Attestation sur l'Honneur en cohérence avec sa facture.

Pour bénéficier de cette prime, vous vous engagez à :

- Dater, signer et retourner ce document **avant le 17/02/2024** et **avant d'avoir passé commande**.
 - Retourner la facture des travaux **avant le 18/01/2025**.
 - Soumettre et **faire valider** par ENENS votre dossier dans un délai maximum de **9** mois à compter de la date d'édition de votre facture.
 - Respecter toutes les règles fixées par le Ministère, notamment : les performances des produits/matériaux à installer, la qualification RGE de votre installateur (si nécessaire), la liste des documents à fournir ainsi qu'accepter toute visite de contrôle après travaux.
- Les conditions d'obtention de cette prime, sa formule de calcul (**RES-EC-104** - Rénovation d'éclairage extérieur), ainsi que les conditions de bonifications de votre prime sont disponibles sur [le site du Ministère](#) en charge de l'énergie.

Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, vous ne pouvez prétendre qu'à une seule contribution incitative par opération. Vous fournirez exclusivement à ENENS l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et vous ne signerez pas avec un autre acteur des documents similaires pour cette opération dans le cadre de ce dispositif. Toute fausse déclaration ou faux justificatif invalidera le droit à cette incitation financière ou son remboursement.

Datez et signez avant de passer commande

Société : Commune de Briançon
 Nom : Arnaud MURGIA
 Fonction : Maire de Briançon
 Tel direct : 0492215336
 Email : cabinet.maire@mairie-briancon.fr

15 FEV. 2024

Date⁽¹⁾ :

Le Maire

Signature⁽¹⁾ :

Arnaud MURGIA

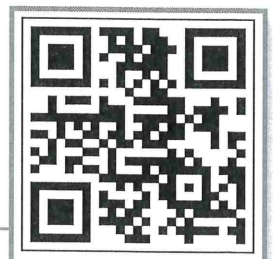
+ cachet

Par délégation,
 Béatrice GUILLET
 Directrice des Services

Mohamed BENNAMA - PRÉSIDENT

ENENS
 216 Rue Benjamin Delessert
 77127 LIEUSAIN - France
 Tel : +33 (0)3 513 192 - contact@enens.fr
 SAS au capital de 10 000 €
 RCS Lieusain : 809 164 239 -
 N° TVA FR 23 809 164 239

(1) Le montant reversé au bénéficiaire n'est pas soumis à TVA et doit être traité comme un débours sous réserve du respect des conditions prévues aux termes du 2° du II de l'article 267 du code général des impôts (CGI).



AR Prefecture

005-210500237-20240216-2024_02_15_024-AR
Reçu le 16/02/2024
Publié le 16/02/2024



Le : **18/01/2024**

Offre de prime n°: **GDRA1705505443**

Le Bénéficiaire :

Commune de Briançon
Entreprise

Siren : 210500237
1 Rue Aspirant Jan
05100 BRIANCON
Tel : 06 07 95 33 35

Désignation du projet :

Rénovation d'éclairage extérieur - RES-EC-104

L'Obligé/Éligible :

ENENS

Siret : 80916423900026
316 rue Benjamin Delessert
77127 LIEUSAINT

Adresse des travaux : ces adresses de réalisation devront apparaître sur la (ou les) facture finale du projet

Les adresses ci-dessous sont celles des bâtiments programmés à ce jour pour cette opération.
Lors de la réalisation des adresses (ou nom de sites) peuvent être modifiées, supprimées ou rajoutées.

Hameau de Saint Blaise, 1 Rue Aspirant Jan , 05100 BRIANCON

INCITATION FINANCIÈRE PRIME CEE

pour mener et supporter les travaux d'amélioration de la performance énergétique

Le : 18/01/2024

Offre de prime n°: JWPL1705505219

Nous sommes heureux de vous accompagner dans votre projet d'économies d'énergie.
 Si vous avez une question, contactez-nous à l'adresse email : cee@enens.fr.

Le Bénéficiaire : Commune de Briançon Entreprise Siren : 210500237 1 Rue Aspirant Jan 05100 BRIANCON Tel : 06 07 95 33 35	Désignation du projet : Rénovation d'éclairage extérieur - RES-EC-104 Adresse des travaux Voir page(s) suivante(s) (devant apparaître sur la facture finale du projet):	L'Obligé/Éligible : ENENS Siret : 80916423900026 316 rue Benjamin Delessert 77127 LIEUSAIN
---	--	--

ENENS s'engage, si votre dossier est complet et valide à vous faire bénéficier d'une incitation financière à hauteur de 6,00 €/MWh Cumac au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. L'opération est évaluée à ce jour à 372,00 MWh cumac soit une incitation financière estimée à **2 232,00 €** Net de taxe ⁽¹⁾.

Cette incitation financière vous sera versée directement par ENENS et déclenchée après validation de votre dossier complet. Elle sera réévaluée en fonction des données techniques (volume de MWh Cumac) indiquées par votre installateur sur l'Attestation sur l'Honneur en cohérence avec sa facture.

Pour bénéficier de cette prime, vous vous engagez à :

- Dater, signer et retourner ce document **avant le 17/02/2024 et avant d'avoir passé commande.**
 - Retourner la facture des travaux **avant le 18/01/2025.**
 - Soumettre et **faire valider** par ENENS votre dossier dans un délai maximum de **9** mois à compter de la date d'édition de votre facture.
 - Respecter toutes les règles fixées par le Ministère, notamment : les performances des produits/matériaux à installer, la qualification RGE de votre installateur (si nécessaire), la liste des documents à fournir **ainsi qu'accepter toute visite de contrôle après travaux.**
- Les conditions d'obtention de cette prime, sa formule de calcul (**RES-EC-104** - Rénovation d'éclairage extérieur), ainsi que les conditions de bonifications de votre prime sont disponibles sur [le site du Ministère](#) en charge de l'énergie.

Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, vous ne pouvez prétendre qu'à une seule contribution incitative par opération. Vous fournirez exclusivement à ENENS l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et vous ne signerez pas avec un autre acteur des documents similaires pour cette opération dans le cadre de ce dispositif. Toute fausse déclaration ou faux justificatif invalidera le droit à cette incitation financière ou son remboursement.

Datez et signez avant de passer commande

Société : Commune de Briançon
 Nom : Arnaud MURGIA
 Fonction : Maire de Briançon
 Tel direct : 0492215336
 Email : cabinet.maire@mairie-briancon.fr

15 FEV. 2024



Le Maire

Date⁽¹⁾Signature⁽¹⁾

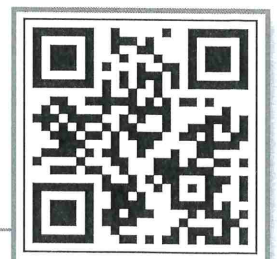
Arnaud MURGIA

Par délégué
 + cachet
 Béatrice CHEVALIER
 Directrice Générale des Services

Mohamed BENNAMA - PRÉSIDENT

ENENS
 216 Rue Benjamin Delessert
 77127 Lieusaint - France
 Tel : +33 (0)3 77 513 192 - contact@enens.fr
 SAS au capital de 30 000 €
 RCS Melun : 809 164 239 -
 TVA FR 23 809 164 239

(1) Le montant reversé au bénéficiaire n'est pas soumis à TVA et doit être traité comme un débours sous réserve du respect des conditions prévues aux termes du 2° du II de l'article 267 du code général des impôts (CGI).



AR Prefecture

005-210500237-20240216-2024_02_15_024-AR
Reçu le 16/02/2024
Publié le 16/02/2024



Le : **18/01/2024**

Offre de prime n°: **JWPL1705505219**

Le Bénéficiaire :

Commune de Briançon
Entreprise

Siren : 210500237
1 Rue Aspirant Jan
05100 BRIANCON
Tel : 06 07 95 33 35

Désignation du projet :

Rénovation d'éclairage extérieur - RES-EC-104

L'Obligé/Éligible :

ENENS

Siret : 80916423900026
316 rue Benjamin Delessert
77127 LIEUSAINT

Adresse des travaux : ces adresses de réalisation devront apparaître sur la (ou les) facture finale du projet

Les adresses ci-dessous sont celles des bâtiments programmés à ce jour pour cette opération.
Lors de la réalisation des adresses (ou nom de sites) peuvent être modifiées, supprimées ou rajoutées.

HAMEAU DU FONTENIL, 1 Rue Aspirant Jan , 05100 BRIANCON